



NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie – 1^{er} trimestre 2022

Au 1^{er} trimestre 2022, l'activité économique de la région continue sa progression mais de nombreux signes de ralentissement apparaissent. Marqué par une résurgence de l'épidémie de Covid-19 et le début de la guerre en Ukraine, ce début d'année voit le rythme de l'augmentation de l'emploi et de la baisse du chômage ralentir. Dans le même temps, les défaillances d'entreprises augmentent de manière importante pour la première fois en deux ans et le recours à l'activité partielle repart à nouveau.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI : Au 1^{er} trimestre 2022, la hausse de l'emploi salarié régional se poursuit mais la dynamique ralentit (+0,5% après +0,9% au trimestre précédent). L'emploi régional atteint ainsi une nouvelle fois un niveau record, supérieur à celui enregistré avant le début de la crise sanitaire.

Les secteurs d'activité connaissent des évolutions d'emploi diverses. Si l'agriculture enregistre l'évolution la plus défavorable ce trimestre (-2,2%), le secteur tertiaire continue de créer des postes, notamment dans les services marchands (+0,8%).

L'activité intérimaire contribue défavorablement à l'évolution de l'emploi ce trimestre puisque plus de 1 000 postes d'intérimaires ont été perdus, notamment dans le secteur de la construction. La progression de l'emploi est donc portée uniquement par l'emploi hors intérim.

Ce trimestre, les déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois destinées aux jeunes augmentent fortement dans la région par rapport au même trimestre de l'année précédente. L'Occitanie suit ainsi la tendance nationale.

Au 1^{er} trimestre 2022, le nombre de créations d'entreprises diminue (-2,1%) tout en se maintenant à un niveau élevé. Tous les secteurs d'activités connaissent un recul des créations d'entreprises, à l'exception du secteur tertiaire. La baisse est particulièrement marquée dans la construction. Près de deux créations d'entreprises sur trois concernent des microentreprises.

Le nombre de défaillances d'entreprises enregistrées en Occitanie enregistre la hausse la plus importante depuis le début de la crise sanitaire. Il a ainsi augmenté de 43% sur un an et revient à un niveau proche de celui du premier trimestre 2020.

Le nombre de défaillances était freiné depuis près de 2 ans par les mesures exceptionnelles d'aides aux entreprises dans le cadre de la pandémie. Le prêt garanti par l'État reste cependant actif jusqu'au mois de juin 2022.

Marqué par une résurgence de l'épidémie de covid-19 liée au variant omicron, le 1^{er} trimestre 2022 voit le recours à l'activité partielle augmenter pour la première fois depuis plus d'un an. Le nombre d'heures indemnisées a ainsi augmenté de 5% sur le trimestre (chiffre encore provisoire). Le niveau de recours reste toutefois très nettement inférieur à ce qu'il était un an plus tôt. Cette augmentation est principalement portée par le secteur de l'hébergement-restauration même si le secteur agricole enregistre également une forte hausse du recours au chômage partiel.

Le taux de chômage connaît une légère baisse de 0,1 point ce trimestre dans la région et atteint 8,7% de la population active. Il suit ainsi la tendance nationale (-0,1 point) mais se maintient à un niveau élevé comparativement aux autres régions métropolitaines (7,1% en moyenne).

Au 1^{er} trimestre 2022, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC continue de se réduire (-2,6%). Cette diminution est observée aussi bien chez les femmes que chez les hommes, quelle que soit la tranche d'âge mais avec une baisse plus importante chez les jeunes.

Enfin, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée continue sa nette amélioration. Leur nombre est en baisse de 5,0% sur le trimestre et de 11,9% sur un an.

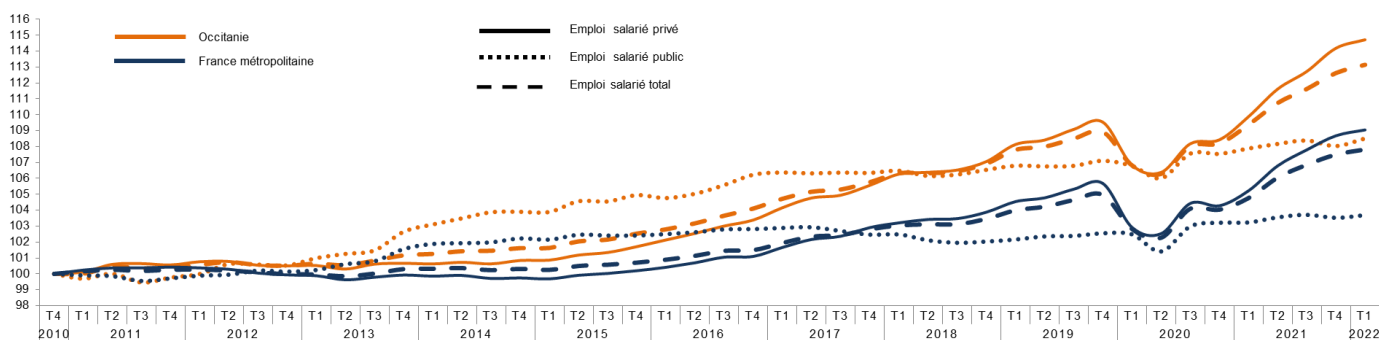
POLITIQUES D'EMPLOI : Les prescriptions de contrats aidés restent stables ce trimestre. Pour la première fois en près de deux ans, les signatures de CIE reculent (-11%) alors que les prescriptions de PEC augmentent (+30%). Le nombre de personnes en contrats aidés en fin de trimestre progresse légèrement mais la forte hausse que le plan de relance avait insufflée semble s'essouffler.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Emploi salarié

En Occitanie, à la fin du 1^{er} trimestre 2022, la région compte 2 149 200 emplois. C'est 9 900 emplois de plus par rapport au trimestre précédent, soit une hausse de 0,5%. Sur un an, 71 900 emplois ont été créés dans la région (+3,5%). Le niveau d'emploi continue donc sa progression mais à un rythme qui ralentit. Il reste toutefois nettement supérieur à son niveau d'avant-crise covid et atteint des niveaux jamais vus par le passé.

Évolution de l'emploi salarié régional (base 100 au 4^{ème} trimestre 2010)



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Ce trimestre, les secteurs privés et publics suivent des dynamiques d'emploi salarié très semblables. L'emploi privé a gagné plus de 7500 postes (+0,5%) sur le trimestre alors que le secteur public en a créé plus de 2 300 (+0,4%). La dynamique d'emploi en Occitanie est supérieure à celle enregistrée au niveau national où ces hausses sont respectivement de +0,3% et +0,2%.

Pour ces deux secteurs, l'emploi est désormais à son plus haut niveau historique.

Avertissement :

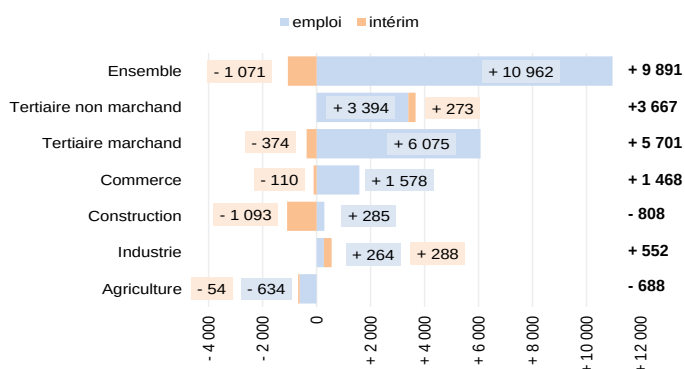
Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acoiss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Emploi salarié par secteur d'activité

	Emploi salarié total	dont intérim	Évolution trimestrielle
Agriculture	30 532	259	-2,2%
Industrie	242 581	15 868	+0,2%
Construction	144 775	13 819	-0,6%
Commerce	291 176	6 318	+0,5%
Autres services marchands	676 874	16 401	+0,8%
Services non marchands	763 305	4 287	+0,5%
Total	2 149 243	56 952	+0,5%

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Contributions de l'emploi et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 1^{er} trimestre 2022



L'évolution de l'emploi salarié ce trimestre varie fortement selon les secteurs d'activités. Si les secteurs de l'agriculture (-2,2%) et de la construction (-0,6%) perdent des emplois, le secteur tertiaire marchand (+0,8%), non-marchand (+0,5%) et le commerce (+0,5%) en créent. L'industrie enregistre quant à elle une légère progression de l'emploi (+0,2%).

Sur un trimestre, l'emploi intérimaire perd 1 070 postes (-1,8%). L'intérim contribue ainsi défavorablement à l'évolution de l'emploi. Dans le même temps, l'emploi hors intérim gagne 10 960 postes. Seuls les secteurs de l'industrie et du tertiaire non marchand enregistrent une hausse de l'emploi intérimaire ce trimestre.

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

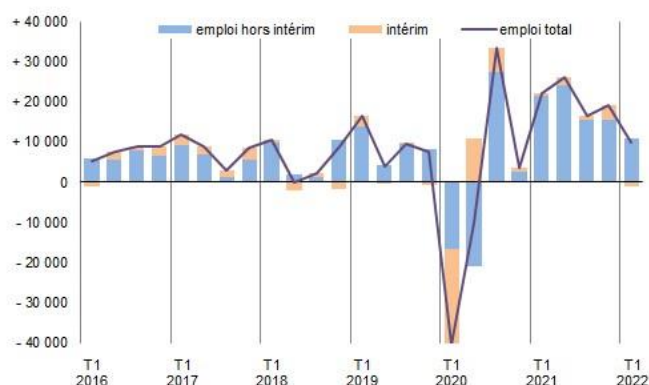
La baisse de l'emploi intérimaire affecte particulièrement le secteur de la construction avec une perte de près de 1 100 postes sur le trimestre. La construction reste cependant le secteur ayant le taux de recours à l'intérim le plus élevé (9,5%) devant l'industrie (6,5%).

Sur un an, parmi les 71 900 emplois créés en Occitanie, 5 860 sont des postes intérimaires. Au 1^{er} trimestre 2022, le taux de recours à l'intérim diminue et s'élève désormais à 2,6%.

Définition :

Le taux de recours à l'intérim est le nombre d'intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre total de salariés.

Évolution trimestrielle de l'emploi hors intérim et de l'intérim en Occitanie depuis 2016



Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Déclarations d'embauches (jeunes)

En Occitanie, au 1^{er} trimestre 2022, l'URSSAF régionale a enregistré près de 40 700 déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois pour des salariés de moins de 26 ans. Ce nombre est en nette progression sur un an avec une augmentation de 31,5%. La région suit ainsi la tendance métropolitaine mais avec une dynamique légèrement moins importante (+33,8% au niveau national).

Cela représente près de 10 000 déclarations supplémentaires pour ce public par rapport à la même période de l'année précédente.

Déclarations préalables à l'embauche au 1^{er} trimestre 2022 de contrats de plus de trois mois pour les moins de 26 ans

	Nombres de déclarations au T1 2022	Evolution annuelle	Cumul 2021	Cumul 2022	Evolution annuelle du cumul
Occitanie	40 659	+31,5%	30 925	40 659	+31,5%
France métropolitaine	488 410	+33,8%	365 107	488 410	+33,8%

Source : URSSAF Occitanie

Créations d'entreprises

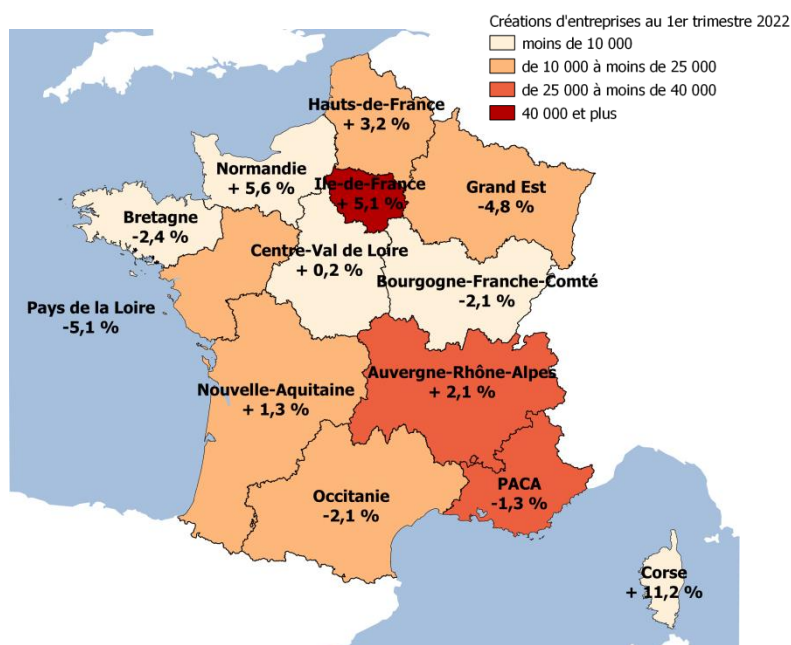
Au 1^{er} trimestre 2022, 23 800 entreprises ont été créées en Occitanie, soit une diminution de 2,1% sur un trimestre. Sur un an, ce nombre est également orienté à la baisse (-1,9%). Malgré ce léger recul, le nombre de créations d'entreprises se maintient à un niveau élevé, supérieur au niveau connu avant la crise sanitaire. En France métropolitaine, les créations d'entreprises progressent légèrement (+1,2%).

Ce trimestre, 6 des 13 régions de France métropolitaine voient leur nombre de créations d'entreprises diminuer. La région Pays de la Loire enregistre la baisse la plus importante (-5,1%). A l'inverse, la Corse connaît une nette progression (+11,2%). Entre ces deux extrêmes, la région Occitanie se place en 9^{ème} position sur 13 des évolutions les plus favorables.

Sur un trimestre au niveau régional, la création d'entreprises diminue dans tous les secteurs d'activité à l'exception de celui des services (+3,6%). Les baisses les plus importantes sont constatées dans les secteurs de la construction (-12,7%) et dans celui du commerce, des transports et de l'hébergement – restauration (-9,5%). Enfin, le secteur de l'industrie connaît un léger recul (-1,7%).

Ce trimestre, 15 000 microentreprises ont été créées, soit 63,1% de l'ensemble des nouvelles entreprises régionales. Ce nombre est en recul (-1,1%) mais de manière plus modérée que pour les autres entreprises (-3,6%).

Nombre de créations d'entreprises au 1^{er} trimestre 2022 et évolution trimestrielle



Source : INSEE REE Données cvs ©IGN



DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Pour ce faire, les entreprises doivent déposer en DDETS(PP) (cf. note p.7) des demandes d'autorisations préalables.

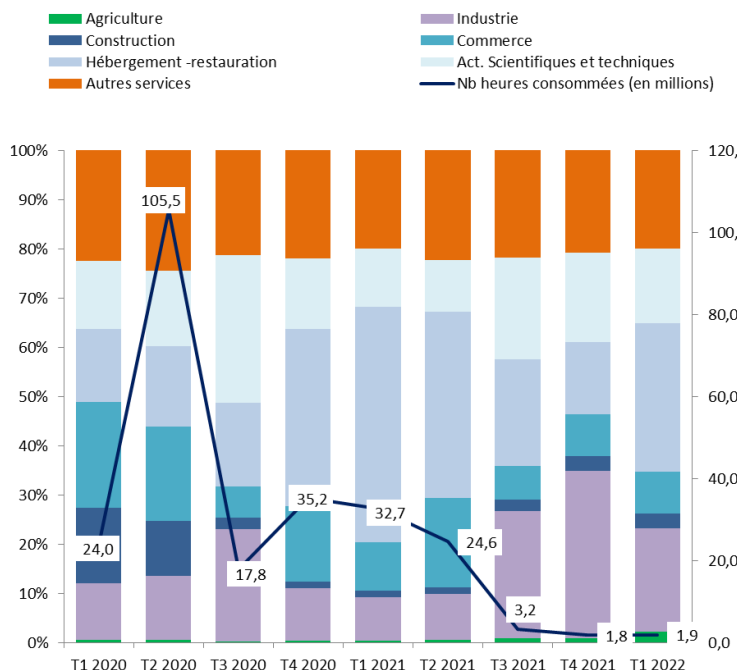
Ensuite, si les heures ont effectivement été chômées, les entreprises en demandant l'indemnisation. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic. **A partir du 1^{er} mars 2020**, pour faire face à la crise sanitaire l'activité partielle devient éligible aux salariés des particuliers employeurs ainsi qu'aux intérimaires, aux journalistes pigistes et aux salariés employés en France par une entreprise étrangère. Les montants d'indemnisations, pour faire face à la crise de la Covid-19 ont été revalorisés à partir du 1^{er} mars 2020 avec une prise en charge à 100% par l'État si le salarié touche moins de 8,03€/heure. Au-delà, l'État, comme auparavant, prend en charge 84% de la rémunération nette du salarié. A compter du 1^{er} juin 2020, le taux de prise en charge à ces conditions a été limité à certains secteurs touchés par une fermeture administrative

Après quatre trimestres consécutifs de baisse du recours à l'activité partielle, celui-ci augmente à nouveau au premier trimestre 2022. Cette hausse, portée principalement par le secteur de l'hébergement-restauration, est concomitante avec les nouvelles restrictions sanitaires mises en place pour lutter contre la vague épidémique liée au variant Omicron (fermeture des discothèques, télétravail obligatoire, pass vaccinal etc.).

Dans le détail en Occitanie, 5 000 établissements ont été indemnisés grâce à ce dispositif au cours du trimestre, un nombre stable. Dans le même temps, le nombre de salariés indemnisés diminue de 7%. Cette baisse s'observe dans l'ensemble des secteurs d'activités à l'exception du secteur agricole (+96%), de l'hébergement-restauration (+61%) et des autres services (+16%).

Le nombre total d'heures indemnisées augmente de 5% sur le trimestre (nombre encore provisoire et qui devrait augmenter dans les prochaines semaines) mais avec de fortes disparités selon les secteurs. Si l'industrie enregistre une forte baisse (-35%), les

Heures d'activité partielle consommées par trimestre en Occitanie et répartition par secteurs



Source : ASP, Dares, traitements DREETS

heures indemnisées ont plus que doublé dans le secteur agricole (+174%) et l'hébergement-restauration (+115%).

Au premier trimestre 2022, l'hébergement-restauration redevient ainsi le secteur économique le plus consommateur d'activité partielle (30,2%). Même si la part de l'agriculture reste toujours faible en comparaison des autres secteurs, celle-ci augmente nettement et atteint 2,2%. Pour ce secteur, la hausse s'explique en grande partie par l'épidémie de grippe aviaire.

Défaillances d'entreprises

Au 1^{er} trimestre 2022, près de 890 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, représentant 9% des défaillances de France métropolitaine. Ce chiffre est en augmentation de 43% sur un an et revient ainsi au même niveau qu'au premier trimestre 2020. Le nombre de défaillances reste toutefois inférieur de 31% par rapport à son niveau d'avant-crise (1^{er} trimestre 2019).

Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre de défaillances est freiné par la modification des règles de déclaration de cessation de paiement et par les mesures d'aides injectées par l'État. Pour la première fois depuis le début de cette période, la tendance s'inverse et le nombre de défaillances augmente en moyenne annuelle.

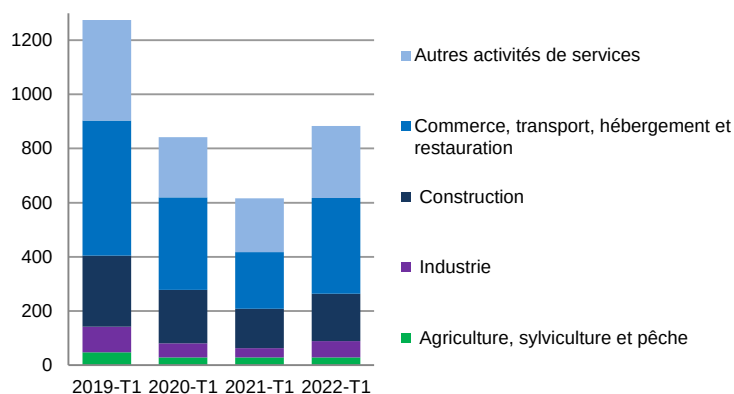
Sur un an, tous les secteurs d'activité enregistrent une hausse des défaillances à l'exception de l'agriculture qui reste stable. La

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

hausse est particulièrement marquée dans l'industrie (+74%) et dans le secteur des commerces, transports et hébergement-restauration (+68%). Dans une moindre mesure, le nombre de défaillances progresse dans les autres activités de service et la construction (respectivement +34% et +21%).

Tous les secteurs, sans exception, se maintiennent toutefois à un niveau de défaillances inférieur à celui connu dans la période d'avant-crise.

**Cumul des défaillances d'entreprises
à la fin des 1^{er} trimestres**



Source : Banque de France

Plans de sauvegarde et ruptures conventionnelles collectives

Au 1^{er} trimestre 2022, 12 établissements de la région sont concernés par un plan de sauvegarde de l'emploi, pour un total de 812 emplois impactés. Le secteur de l'industrie est de loin le plus touché avec plus de 700 emplois menacés.

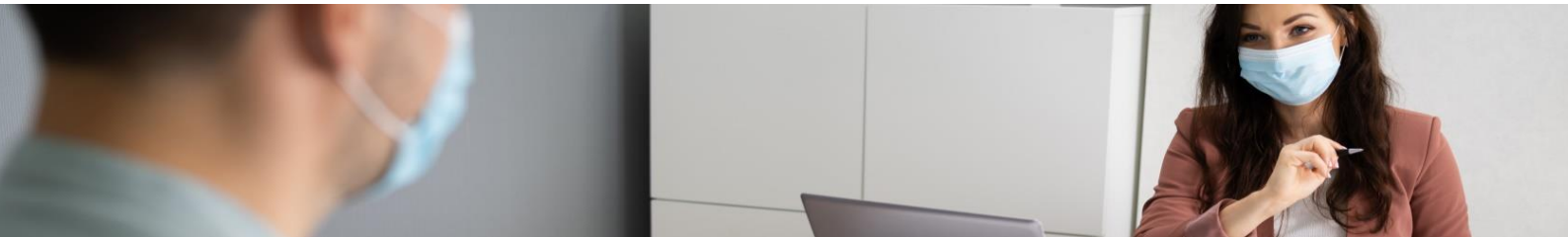
Au total sur la dernière année écoulée (2^{ème} trimestre 2021 – 1^{er} trimestre 2022), près de 200 établissements ont connu un PSE, soit une diminution de 17% par rapport à l'année précédente. Sur la même période, le nombre d'emplois menacés a été divisé par 3. Les secteurs de l'industrie (1 370 emplois menacés) et des activités scientifiques et techniques (411 emplois menacés) sont les plus touchés en volume.

Très peu de ruptures conventionnelles collectives ont été instruites dans la région ce trimestre. Sur l'année écoulée, environ 270 salariés ont été impactés par ces ruptures, en baisse de 18%. Le secteur de l'industrie est une nouvelle fois le secteur le plus impacté.

Nombre de PSE et de RCC au 1^{er} trimestre 2022 en Occitanie

	Nombre d'établissements	Effectifs concernés
Plans de sauvegarde de l'emploi		
T1 2022	12	812
T4 2021	36	512
T3 2021	78	671
T2 2021	71	559
Total année glissante (n)	197	2 554
<i>Evolution annuelle (n / n-1)</i>	<i>-17%</i>	<i>-69%</i>
Ruptures conventionnelles collectives		
T1 2022	< 3	< 5
T4 2021	16	51
T3 2021	< 3	< 5
T2 2021	5	213
Total année glissante (n)	< 27	< 274
<i>Evolution annuelle (n / n-1)</i>	<i>-49%</i>	<i>-18%</i>

Source : DGEFP / RupCo



CHÔMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI

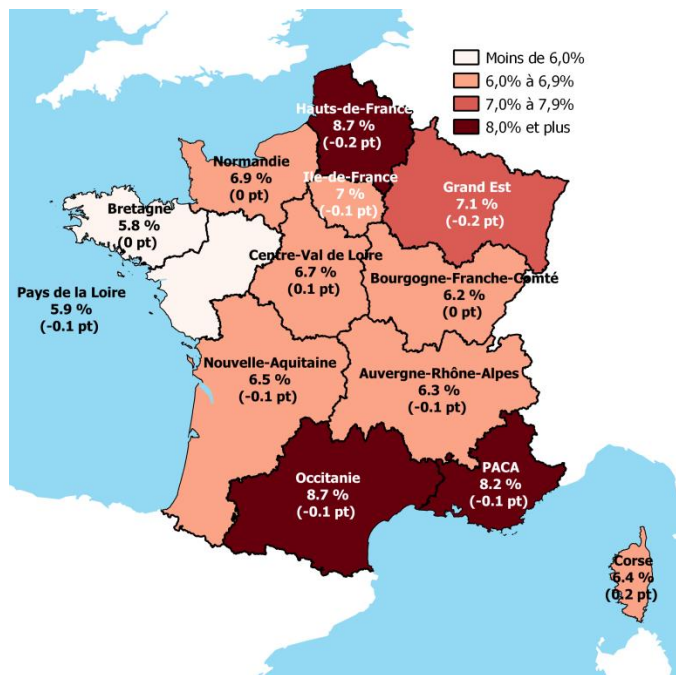
Taux de chômage

En Occitanie, au 1^{er} trimestre 2022, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 8,7% de la population active, soit une baisse de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Cette tendance se vérifie dans l'ensemble des régions de France métropolitaine où la baisse est en moyenne de 0,1 point sur le trimestre. Le taux de chômage occitan atteint ainsi son plus bas niveau depuis le 3^{ème} trimestre 2008. Même constat au niveau métropolitain où le taux de chômage atteint 7,1%.

La région Occitanie possède toutefois le taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine à égalité avec la région Hauts-de-France (8,7%). A l'inverse, la région Bretagne reste la région de France avec le plus bas taux de chômage (5,8%).

Au sein de la région, la Lozère est le département le moins touché par le chômage (4,6%) tandis que les Pyrénées-Orientales conservent le taux le plus élevé d'Occitanie et de France métropolitaine (11,7%).

Taux de chômage par région au T1 2022 et évolution trimestrielle



Source : INSEE taux de chômage localisés ©IGN

Demande d'emploi

Au 1^{er} trimestre 2022, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC s'élève à 554 590. Il est en baisse par rapport au trimestre précédent (-2,6%) mais avec une dynamique légèrement plus faible qu'en France métropolitaine (-2,8%). Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) diminue de 4,6% alors que celui des demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite (catégories BC) augmente de 0,4%.

Sur un trimestre, la demande d'emploi diminue quelle que soit la tranche d'âge, mais avec un recul moins marqué chez les seniors.

Enfin, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée continue de s'améliorer : en effet, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an s'élève à 269 150 ce trimestre, soit une baisse de 5,0% par rapport au trimestre précédent et de 11,9% par rapport au 1^{er} trimestre 2021. En France métropolitaine, ces évolutions sont respectivement de -5,0% et -12,5%.

Demandeurs d'emploi moyen inscrits au cours du trimestre à Pôle Emploi (catégories ABC)

	Nombre moyen au 1 ^{er} trimestre 2022	Évolution sur 3 mois	Évolution sur un an
Hommes	264 520	-3,1 %	-7,9 %
Femmes	290 070	-2,1 %	-6,1 %
Jeunes	66 860	-3,0 %	-11,9 %
Seniors	157 700	-1,6 %	-2,7 %
DELD	269 150	-5,0 %	-11,9 %
Total	554 590	-2,6 %	-6,9 %

Source : Pôle Emploi- Données CVS-CJO

Demande d'emploi en fin de mois (DEFM) :

Le nombre de demandeurs d'emploi résulte de l'inscription (obligatoire pour ceux qui souhaitent bénéficier de l'allocation chômage) à Pôle Emploi. Tout demandeur d'emploi ne remplit pas les conditions qu'exige le BIT pour être considéré chômeur. De même, un chômeur BIT peut choisir de ne pas passer par Pôle Emploi pour rechercher un emploi. Pôle emploi différencie différentes catégories de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'emploi durant le mois :

- La catégorie A regroupe les personnes sans emploi qui sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 - Les catégories B et C regroupent les personnes ayant eu une activité réduite au cours du mois tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
 - Les catégories D et E regroupent les personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou en contrat aidé)
- Les évolutions du taux de chômage et de la DEFM peuvent donc différer.

Depuis le premier trimestre 2018, la demande d'emploi est diffusée en moyenne des derniers jours des mois du trimestre, et non en stock au dernier jour du trimestre.



POLITIQUES D'EMPLOI

Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE)

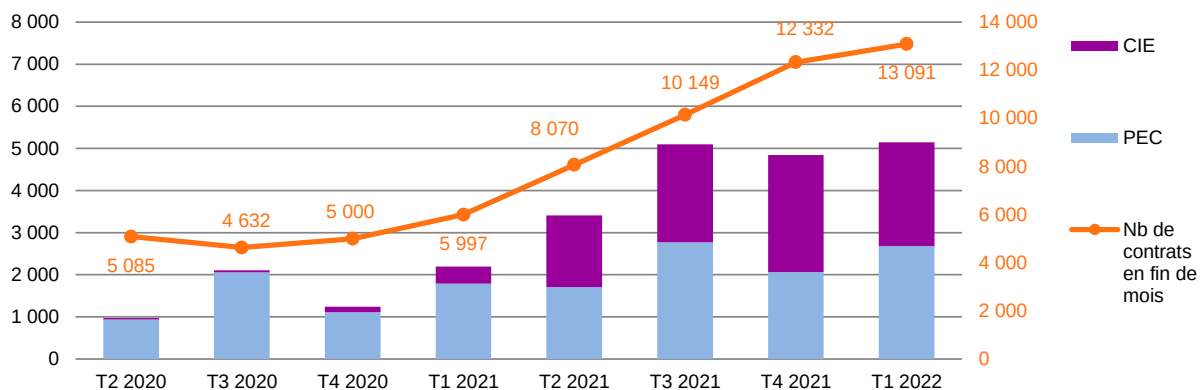
Au 1^{er} trimestre 2022, plus de 5 140 contrats aidés ont été prescrits, soit un nombre relativement stable par rapport aux deux trimestres précédents. Les prescriptions bénéficient principalement aux jeunes de moins de 26 ans (62%) et sont le plus souvent des contrats initiaux (71%).

En ce début d'année 2022, 52% des contrats aidés prescrits sont des PEC et 48% des CIE. Les prescriptions de PEC progressent fortement sur le trimestre (+30%, 2690 contrats signés) alors que signatures de CIE reculent pour la première fois en deux ans (-11%, 2460 contrats signés).

Fin mars 2022, 13 090 personnes sont en contrats aidés, en augmentation de 6% sur le trimestre. Cependant, la forte progression observée sur l'année 2021 s'essouffle. Le nombre de personnes en contrats aidés reste malgré cela 2,2 fois supérieur au niveau du 1^{er} trimestre 2021.

Les jeunes de moins de 26 ans représentent 61% des emplois aidés occupés au 31 mars 2022 (97% des CIE). Par ailleurs, 78% des contrats aidés en cours relèvent d'une convention initiale (96% des CIE contre 64% des PEC). Parmi l'ensemble des contrats aidés en cours en ce début d'année, 45% sont des CIE.

Prescriptions de contrats aidés et nombre de personnes en contrat aidé en Occitanie



Source : Dares

Le contrat unique d'Insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand.

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences (PEC) qui reposent sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Dans ce nouveau cadre, la prescription de CUI-CIE "tous publics" n'est autorisée que dans les départements d'outre-mer (DOM), dans certains territoires expérimentateurs, ou par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). La prescription de CIE Jeunes – moins de 26 ans ou moins de 31 ans pour le bénéficiaire en situation de handicap – est ouverte sur tout le territoire national.

CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION OCCITANIE

Population

	Occitanie	France métropolitaine
Population en 2018	5 885 496	66 732 538
Population en âge de travailler (15-64 ans)	3 587 702	41 519 101
Population active	2 616 596	30 777 799
de 15 à 24 ans	261 156	3 159 946
de 25 à 54 ans	1 924 811	22 848 510
de 55 ans à 64 ans	430 629	4 769 343
Taux d'activité	72,9%	74,1%
Taux d'emploi	62,3%	64,2%
Taux de chômage (RP)*	14,6%	13,4%

* Le taux de chômage au sens du recensement est mesuré à partir des déclarations des personnes interrogées lors du recensement de la population. Il ne correspond pas à la définition du taux de chômage au sens du BIT. De manière générale, le chômage au sens du recensement est surévalué par rapport à celui du BIT.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation principale

Revenus / pauvreté

	Revenu disponible médian par UC	Allocataires du RSA
Occitanie	20 980 €	192 424
France métropolitaine	21 930 €	1 707 800

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2019, CNAM, MSA 2019

Emploi (en milliers)

	Salarié	Non salarié	Emploi total
Occitanie	2 050	332	2 382
France métropolitaine	25 178	2 923	28 100

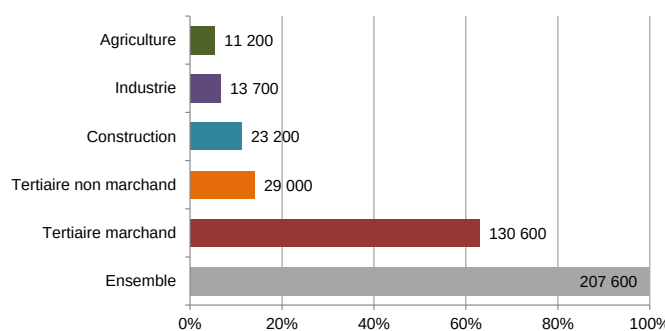
Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (Estel) 2019 (données définitives)

Produit intérieur Brut en 2019

	Par habitant	Par emploi	En volume	Rang
Occitanie	29 914 €	75 141 €	178 Md€	4 ^{ème}
France métropolitaine	36 681 €	85 747 €	2 391 Md€	///

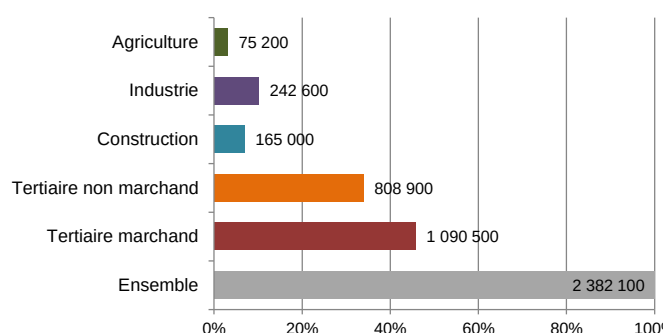
Source : Insee, comptes nationaux, données semi-définitives

Établissements employeurs actifs de la région



Source : Insee, Florès 2019

Emploi total de la région



Source : Insee, Estel 2019 définitif